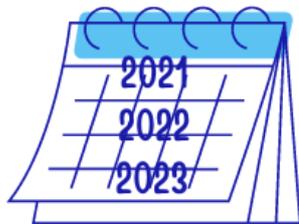




Loubens Air Pur
la qualité de la vie



Toujours
en attente....



Le 30 septembre 2021 les résultats de la concertation du projet de méthanisation de Loubens devaient être publiés. Le 30 septembre 2023, les belles promesses envolées, le cap des **730 jours** sera franchi. Rappelons que cette concertation a été imposée par le porteur de projet et son conseil pour tenter de rendre possible l'inacceptable.

Tous savons maintenant que la concertation est un véritable échec pour le porteur de projet mais également un fiasco financier. Il n'existe aucune contrepartie aux 3750 € versés par le conseil régional. **L'utilisation de fonds publics est injustifiée.** Quand une concertation est organisée, les résultats quels qu'ils soient doivent être publiés dans les délais prévus.

Comment et pourquoi des subventions (7850 €) ont-elles été accordées pour le premier projet alors qu'il ne respectait pas la réglementation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) ? Sans penser que cela ait été fait « *au doigt mouillé* » une réponse serait bienvenue. Tout cela ne ressemble plus à quelque chose de cohérent, combien de temps va-t-on devoir attendre ?



MéthanISation ou Méthanation ?



Dans un article du 13 mai 2023 (<https://bit.ly/3OMGp4K>) le journal local nous a appris qu'un projet de *méthANation* « unique en France » était en gestation à Ludiès. Il est précisé par ailleurs que l'unité de méthanisation de Ludiès est : « *une unité agricole de méthanisation par injection déjà unique en Ariège* ». Qu'est-il advenu du méthaniseur de Montaut, est-il déjà condamné malgré des aides démesurées? Les données 2022 publiées (<https://bit.ly/45hin9a>) font état d'un résultat à -450000 €, les difficultés semblent augmenter.

La définition qui est donnée de la méthANation est la suivante : **procédé industriel qui vise à créer une réaction chimique ou biologique en combinant de l'hydrogène avec du dioxyde de carbone ou du monoxyde de carbone.** Le résultat obtenu est un gaz appelé méthane de synthèse.

Nous avons toujours affirmé que le biogaz (que nous appelons agrogaz) lorsqu'il était épuré libérait 40% de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère. **L'article précise que ce serait en fait 50%.** Donc la moitié de l'agrogaz produit repart dans l'atmosphère sous forme de CO₂. C'est peut-être pour cette raison qu'il est appelé « *gaz renouvelable* », il renouvelle en permanence le stock de CO₂ et contribue ainsi au réchauffement climatique ! Le bilan carbone de la méthanisation est catastrophique et les fuites continues de méthane (entre 1 et 5%) que la France refuse de comptabiliser amplifient le phénomène. Fabriquer de l'hydrogène par électrolyse **nécessite beaucoup d'eau et d'électricité** alors que des campagnes gouvernementales incitent à les économiser, cela ressemble au « en même temps ». Personne n'a oublié le « *je baisse, j'éteins, je décale* » répété lors des communications gouvernementales de l'hiver dernier.

Le méthaniseur de Ludiès étant implanté en zone A (agricole), on peut légitimement se demander **la relation existant entre l'agriculture et la production ou l'utilisation**



Association Loubens Air Pur n° W091005680 - Adhérer avec [helloasso](https://helloasso.com)
loubensairpur@gmail.com www.loubensairpur.com **membre du CNVMch**



Ne pas jeter sur la voie publique / imprimé par nos soins

d'hydrogène. Nous appelons les maires du département à la plus grande vigilance pour la définition des zones A lors des rédactions des PLUI (plan locaux d'urbanisme intercommunaux) ainsi que pour les surfaces d'épandage des digestats. Les conseils municipaux devraient délibérer sur cela et refuser ces digestats (tueurs d'abeilles, de vers de terre et de la faune microbienne des sols) sur leurs communes. **Faire du méthane de synthèse n'a plus rien à voir avec l'activité agricole.** Les méthaniseurs et la méthanation n'ont pas leur place dans des zones agricoles dans lesquelles ils sont d'ailleurs très fortement rejetés par les populations.

Alors que l'idée d'interdire les chaudières gaz dans les logements neufs fait son chemin dans l'esprit de nos gouvernants (qui parlent de 2026), **la production de méthane via les méthaniseurs pourrait ne représenter d'ailleurs plus aucun intérêt.** Il est totalement illusoire de croire que l'agrogaz pourra remplacer le gaz russe, il faudrait pour cela utiliser pour le produire la surface totale de 27 départements métropolitains ou 54 si on n'utilise que la SAU (superficie agricole utilisée) pour faire des CIVES (cultures intermédiaires à vocation énergétique).

Si la méthanation se généralise à tous les méthaniseurs (pour récupérer le CO₂) l'addition va devenir particulièrement salée. **Nous pouvons légitimement nous demander pourquoi les données du bilan du méthaniseur de Ludiès ne sont pas accessibles.** Plus de clarté sur des entités bénéficiant de fonds publics ne saurait nuire, elle montrerait que ces usines ne sont pas viables sans fonds publics. Alors que pas moins de 6 millions ont déjà été investis à Ludiès, combien de millions supplémentaires seront nécessaires. La méthanation ne pourra récupérer le CO₂, le méthane ou encore le sulfure d'hydrogène qui se sont échappés par centaines de mètres cubes dans l'atmosphère **lors de l'accident du 5 septembre 2022 à Ludiès** (<https://bit.ly/3V69kIx>), soit après moins d'un an de fonctionnement.

Le dossier « Ludiès » démontre qu'au début la méthanisation est présentée comme un procédé très vertueux. À l'usage, on reconnaît qu'elle génère beaucoup de CO₂ et par conséquent que l'on pourrait récupérer ce CO₂, lui ajouter de l'hydrogène et produire du méthane de synthèse. Tout cela était connu des industriels dès le départ. Si l'hydrogène utilisée à Ludiès est produite par électrolyse, les contribuables et consommateurs constitueront la variable d'ajustement via des taxes, **au nom de l'énergie « verte » sauf que le produit fini ne sera rien d'autre que du méthane.**

Pour échapper à des régimes ICPE plus contraignants, les projets au début de taille modeste, s'agrandissent et deviennent des usines industrielles et chimiques financées par les contribuables et consommateurs. **L'Ariège qui produit, grâce à l'hydroélectricité, de l'énergie (bien renouvelable celle-là) pour deux départements** n'a nullement besoin de ces industries polluantes dont le coût est démesuré.

Toutes les communes peuvent s'inspirer de ce dossier pour **refuser massivement de tels projets destructeurs de l'environnement et de la biodiversité** sur leurs territoires qui ne créent qu'un nombre dérisoire d'emplois au regard des investissements réalisés. Tous ceux qui à Verniolle, La tour du Crieu, Montégut-Plantaurel ou plus récemment Loubens se sont opposés à l'implantation de méthaniseurs peuvent mesurer combien leur lutte était nécessaire. Les faits leur donnent aujourd'hui raison. Ne perdons pas de vue que le méthane est **28 fois plus réchauffant que le CO₂** et que les lobbies de l'énergie dite « verte » sont plus préoccupés par leurs profits que par la sauvegarde de la planète. **Aux décideurs - nous conseillons d'écouter l'actualité quotidienne avant de prendre des décisions.**

